



Conditions de participation et informations sur la protection des données - Jeu(x) concours Flexyfit® Plus GmbH

Les présentes conditions de participation et les informations relatives à la protection des données (ci-après dénommées collectivement "conditions de participation") s'appliquent à la participation à nos jeux et concours qui y font référence (ci-après dénommés "jeu(x) concours").

Les conditions de participation contiennent des règles, entre autres pour la participation, des indications sur les gains et sur le traitement des données des participants et leurs droits d'opposition et de révocation. Les termes utilisés ne sont pas sexués.

1. référence à l'annonce du jeu-concours

Les détails concernant les conditions de participation, les actions à entreprendre, la durée du jeu-concours, les différentes étapes du jeu-concours et les éventuels prix peuvent en outre résulter des descriptions mises à la disposition des participants dans le cadre du jeu-concours. Ces descriptions détaillées prévalent sur les conditions de participation.

2) Définition du terme "contenu".

"Contenu" au sens des présentes conditions de participation désigne tous les contenus et informations téléchargés, saisis ou communiqués d'une autre manière par les participants dans le cadre du jeu-concours, comme par exemple des photos, des graphiques, des vidéos, des textes, des commentaires ou des indications sur des lieux et des personnes.

3. limite d'âge

La participation n'est possible qu'à partir de l'âge de 18 ans révolus.

4. restriction géographique

Pour participer, vous devez avoir votre domicile, votre siège social ou votre lieu de résidence habituel dans la ou les régions mentionnées ci-dessous :

- Union européenne
- Suisse, Serbie, Bosnie-Herzégovine, Liechtenstein, Grande-Bretagne, Écosse, Irlande du Nord.

5) Autres critères de participation

Les conditions de participation ou les restrictions de participation suivantes s'appliquent à notre jeu-concours :

Exclusion des collaborateurs et autres personnes impliquées : sont exclus de la participation nos collaborateurs et les collaborateurs de nos sponsors qui sont ou ont été impliqués dans la création ou le déroulement de ce jeu-concours, ainsi que leur conjoint ou partenaire, parents, enfants, frères et sœurs ou personnes vivant sous le même toit, dans la mesure où ces personnes étaient ou auraient dû être au courant de l'implication susmentionnée des collaborateurs dans le jeu-concours.

Consentement à la newsletter : La participation au jeu-concours n'est ouverte qu'aux personnes qui acceptent de recevoir notre newsletter.

L'achat d'un produit n'est pas une condition préalable à la participation au jeu-concours.

6) Début et fin du jeu-concours

Début du jeu-concours et fin du jeu-concours : voir l'annonce.

Fin anticipée du concours : Nous nous réservons le droit, sans préjudice des droits des participants actuels et en respectant des critères d'acceptabilité, de mettre fin au jeu-concours de manière anticipée, de l'adapter ou d'adapter les présentes conditions de participation, sans en indiquer les raisons, notamment en raison de circonstances et de contraintes extérieures, avec effet pour l'avenir. Les circonstances et contraintes extérieures comprennent notamment les problèmes techniques, les modifications légales ou les mesures contraignantes de tiers sur lesquelles nous n'avons aucune influence.

7) Informations sur les prix

Ci-après, nous informons les participants sur les prix que nous mettons en jeu ainsi que sur leurs modalités. Il convient de noter qu'il existe deux types de concours différents (tirage au sort et jeu de pronostics).

Tirage au sort : le numéro du billet gagnant est déterminant pour un éventuel gain. Les gagnants sont désignés par sélection aléatoire. Le tirage au sort est retransmis en direct via les médias sociaux (voir l'annonce). Aucune donnée personnelle ne sera publiée, seuls les numéros de tickets seront publiés.

Jeu de pronostics : tous ceux qui ont donné le pronostic correct gagnent le prix annoncé. Nous informerons les gagnants par e-mail à la fin du jeu-concours.

8. autres remarques sur les gains

Veuillez tenir compte des autres remarques concernant les gains :

Exclusion du transfert et du paiement des gains : Le droit au gain n'est pas transmissi-

ble. Un paiement des gains en espèces ou un échange n'est pas possible.

9. remarques concernant la garantie et la responsabilité

Nous attirons l'attention sur le fait que le jeu-concours et les gains sont des prestations volontaires de notre part, pour lesquelles la même étendue de garantie et de responsabilité n'est pas applicable, comme par exemple en cas d'acquisition des prix tirés au sort indépendamment du jeu-concours.

Limitations de la garantie pour les gains : nous ne sommes pas responsables des objets et prestations gagnés qui ne sont pas offerts par nous-mêmes, sauf en cas de faute de notre part, conformément aux dispositions des remarques sur la responsabilité des présentes conditions de participation. Par ailleurs, les conditions de garantie et de garantie des fournisseurs respectifs des objets et prestations s'appliquent, dans la mesure où elles ne limitent pas les participants et peuvent être transférées par nous aux participants. Divergences en cas de gains : Les prix présentés dans le cadre de la description du jeu-concours peuvent différer des objets ou prestations remis aux gagnants, dans la mesure où ils sont équivalents aux prix décrits du point de vue d'un participant moyen. Dans cette mesure, il peut y avoir des différences en termes de modèle, de couleur, de lieu ou autres.

Responsabilité : les exclusions et limitations de responsabilité suivantes s'appliquent à notre responsabilité en matière de dommages et intérêts, sans préjudice des autres conditions légales de réclamation.

Dans la mesure où notre responsabilité est exclue ou limitée, cela s'applique également à la responsabilité personnelle de nos employés, représentants et auxiliaires d'exécution ainsi qu'à une responsabilité du ou des sponsors. Nous sommes responsables de la violation par négligence légère d'obligations essentielles dont le non-respect compromet la réalisation de l'objectif du contrat ou de la violation d'obligations dont l'exécution est indispensable au bon déroulement du jeu-concours et au respect desquelles les porteurs contractuels se fient régulièrement (obligations dites cardinales). Dans ce cas, nous ne sommes toutefois responsables que des dommages prévisibles et typiques du contrat. Nous ne sommes pas responsables de la violation par négligence légère des obligations mentionnées dans les phrases précédentes par d'autres. Notre responsabilité est illimitée dans la mesure où la cause du dommage est intentionnelle ou résulte d'une négligence grave. En cas de violation des obligations par négligence grave de la part de nos auxiliaires d'exécution, les restrictions susmentionnées s'appliquent à la violation par négligence légère des obligations essentielles.

Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, pour un défaut après prise en charge de garanties de qualité pour la qualité d'un produit et en cas de défauts dissimulés frauduleusement. La responsabilité selon la loi sur la responsabilité du fait des produits reste inchangée.

Recours juridique : le recours juridique est exclu en ce qui concerne le tirage au sort des gagnants et le jugement éventuel des participations au jeu-concours soumises.

10. inscription à la newsletter

Nous n'envoyons des newsletters, des e-mails et d'autres notifications électroniques contenant des informations publicitaires (ci-après "newsletter") qu'avec le consentement des destinataires ou une autorisation légale. Dans la mesure où, dans le cadre d'une inscription à la newsletter, les contenus de celle-ci sont concrètement décrits, ils sont déterminants pour le consentement des utilisateurs. Par ailleurs, nos newsletters contiennent des informations sur nos prestations et sur nous-mêmes.

Pour vous inscrire à nos newsletters, il vous suffit en principe d'indiquer votre adresse e-mail. Nous pouvons toutefois vous demander d'indiquer un nom, dans le but de vous adresser personnellement à la newsletter, ou d'autres informations, dans la mesure où elles sont nécessaires aux fins de la newsletter.

L'inscription à notre newsletter se fait en principe dans le cadre d'une procédure dite de double opt-in. Cela signifie qu'après votre inscription, vous recevrez un e-mail vous demandant de confirmer votre inscription. Cette confirmation est nécessaire pour que personne ne puisse s'inscrire, puisse s'inscrire avec des adresses e-mail étrangères. Les inscriptions à la newsletter sont enregistrées afin de pouvoir prouver le processus d'inscription conformément aux exigences légales. Cela comprend l'enregistrement de l'heure d'inscription et de confirmation ainsi que de l'adresse IP. De même, les modifications de vos données enregistrées auprès du prestataire de services d'envoi sont consignées.

Nous pouvons conserver les adresses électroniques désinscrites jusqu'à trois ans sur la base de nos intérêts légitimes, avant de les supprimer pour pouvoir prouver un consentement donné précédemment. Le traitement de ces données est limité à l'objectif d'une éventuelle défense contre des réclamations. Une demande individuelle d'effacement est possible à tout moment, à condition que l'existence d'un ancien consentement soit confirmée. En cas d'obligation de respecter durablement les oppositions, nous nous réservons le droit d'enregistrer l'adresse électronique dans une liste de blocage (dite "liste noire"), uniquement à cette fin.

L'enregistrement de la procédure d'inscription se fait sur la base de nos intérêts légi-

times à des fins de preuve de son bon déroulement. Si nous chargeons un prestataire de services de l'envoi d'e-mails, cela se fait sur la base de nos intérêts légitimes à un système d'envoi efficace et sûr.

L'envoi de la newsletter se fait sur la base du consentement des destinataires ou, si le consentement n'est pas nécessaire, sur la base de nos intérêts légitimes en matière de marketing direct, si et dans la mesure où la loi l'autorise, par exemple dans le cas de la publicité pour les clients existants. Si nous chargeons un prestataire de services d'envoyer des e-mails, nous le faisons sur la base de nos intérêts légitimes. La procédure d'inscription est enregistrée sur la base de nos intérêts légitimes afin de prouver qu'elle a été effectuée conformément à la loi.

Mesure du succès : les newsletters contiennent ce que l'on appelle une "balise web", c'est-à-dire un fichier de la taille d'un pixel qui, à l'ouverture de la newsletter, est récupéré sur notre serveur ou, si nous faisons appel à un prestataire de services d'envoi, sur le serveur de ce dernier. Dans le cadre de cet appel, des informations techniques, telles que des informations sur le navigateur et sur votre système, ainsi que votre adresse IP et l'heure de l'appel sont d'abord collectées.

Ces informations sont utilisées pour l'amélioration technique de notre newsletter à l'aide des données techniques ou des groupes cibles et de leur comportement de lecture à l'aide des lieux de consultation (qui peuvent être déterminés à l'aide de l'adresse IP) ou des heures d'accès. Cette analyse comprend également la détermination de l'ouverture de la newsletter, du moment de l'ouverture et des liens cliqués. Pour des raisons techniques, ces informations peuvent certes être attribuées aux différents destinataires de la newsletter. Cependant, nous n'avons pas l'intention, ni le prestataire de services d'envoi s'il est utilisé, d'observer les utilisateurs individuels. Les évaluations nous servent plutôt à reconnaître les habitudes de lecture de nos utilisateurs et à adapter nos contenus ou à envoyer des contenus différents en fonction des intérêts de nos utilisateurs.

11. informations sur la protection des données

Nous ne traitons les données à caractère personnel (ci-après également appelées "données") des participants à des jeux et concours que dans le respect des dispositions applicables en matière de protection des données, dans la mesure où le traitement est nécessaire à la mise à disposition, à l'exécution et au déroulement du jeu-concours (art. 6, par. 1, phrase 1, point b) du RGPD), où les participants ont donné leur consentement au traitement (art. 6, par. 1, phrase 1, point a) du RGPD) ou si le traitement sert, conformément à l'art. 6, par. 1, phrase 1, point f) du RGPD, nos intérêts légitimes à la sécurité du jeu-concours ou à la protection de nos intérêts contre les abus.

Les données des participants ne sont transmises à d'autres organismes que si cela est nécessaire à l'exécution du jeu-concours (par ex. pour l'envoi de prix par le(s) sponsor(s) ou à des prestataires de services techniques ou des agences mandatés dans le cadre de l'exécution) ou si un participant a donné son consentement à la transmission.

Dans le cadre du jeu-concours, nous indiquons aux participants quelles sont les données qu'ils doivent fournir pour participer.

Les données des participants sont effacées dès que le jeu-concours est terminé et que les données ne sont plus nécessaires pour informer les gagnants ou parce qu'il faut s'attendre à des questions sur le jeu-concours. En principe, les données des participants sont effacées au plus tard 6 mois après la fin du jeu-concours. Les données des gagnants peuvent être conservées plus longtemps, par exemple pour répondre à des questions sur les prix ou pour exécuter les prestations gagnées ; dans ce cas, la durée de conservation dépend de la nature du prix et peut aller jusqu'à trois ans, par exemple pour les objets ou les prestations, afin de pouvoir traiter les cas de garantie. En outre, les données des participants peuvent être conservées plus longtemps, par exemple dans le cadre d'une couverture médiatique (conforme à la protection des données) du jeu-concours dans les médias en ligne et hors ligne ou dans le cas de contributions de participation publiées dans les médias sociaux.

Si des données ont également été collectées à d'autres fins dans le cadre du jeu-concours, leur traitement et leur durée de conservation sont régis par les informations relatives à la protection des données pour cette utilisation (par ex. en cas d'inscription à la newsletter dans le cadre d'un jeu-concours).

Dans la mesure où nous traitons par ailleurs vos données ou que nous tenons à disposition des informations supplémentaires sur le traitement de vos données, nous indiquons un lien vers notre déclaration de protection des données et nous y renvoyons.

En tant que personnes concernées, les participants disposent de différents droits en vertu du RGPD, qui découlent notamment des articles 15 à 21 du RGPD :

- Droit d'opposition : vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données à caractère personnel vous concernant, effectué sur la base de l'article 6, paragraphe 1, point e) ou f), du RGPD ; cela vaut également pour le profilage fondé sur ces dispositions. Si les données à caractère personnel vous concernant sont traitées à des fins de publicité directe, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel vous concernant à de telles fins de publicité ; cela vaut également pour le profilage dans la mesure où il est lié à une telle publicité directe.
- Droit de révocation des consentements : Vous avez le droit de révoquer à tout moment les consentements accordés.
- Droit d'accès : vous avez le droit de demander la confirmation que des données vous concernant sont ou ne sont pas traitées et d'obtenir des informations sur ces données ainsi que d'autres informations et une copie des données conformément aux dispositions légales.
- Droit de rectification : vous avez le droit, conformément aux dispositions légales, de demander que les données vous concernant soient complétées ou que les données inexactes vous concernant soient rectifiées.
- Droit à l'effacement et à la limitation du traitement : conformément aux dispositions légales, vous avez le droit d'exiger que les données vous concernant soient immédiatement effacées ou, à défaut, de demander la limitation du traitement des données conformément aux dispositions légales.
- Droit à la portabilité des données : vous avez le droit de recevoir les données vous concernant que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, conformément aux dispositions légales, ou de demander leur transmission à un autre responsable.
- Réclamation auprès de l'autorité de contrôle : vous avez également le droit, conformément aux dispositions légales, d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre de votre résidence habituelle, de votre lieu de travail ou du lieu de l'infraction présumée, si vous estimez que le traitement des données personnelles vous concernant est contraire à la loi. Le traitement de vos données personnelles est contraire au RGPD.

Organisateur

Flexyfit Plus GmbH

Dietrichgasse 27, E. EG2 | A-1030 Vienne

Déclaration de confidentialité : <https://agb.flexyfitacademy.com>

Texte original FRANÇAIS - Traduction assistée par IA.